New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Halte Scolaire ESSA Inc.	2009908	Le 05 mai 2025
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Halte Scolaire ESSA Inc.		(506) 344-3064
Adresse		
65 rue De L'École Lamèque NB E8T 1B7		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		**Titre du poste**
Sylvie Richardson		Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le ratio est respecté durant la visite en fin de journée à l'établissement pour une inspection de surveillance.
- Une programmation délibérément planifiée et documentée est présente au sein de l'établissement; nous y retrouvons du temps et de l'espace consacrés aux expériences de jeu, lesquelles sont au choix de l'enfant. Des possibilités d'activité physique à l'intérieur et à l'extérieur ainsi que des occasions de vivre des expériences de groupe et individuelles.
- Le matériel et l'équipement proposés dans l'aire de jeu intérieur sont facilement accessibles sur des étagères basses et ouvertes. La quantité du matériel proposé est suffisante et variée pour tous les enfants présents.
À mon arrivé les enfants arrivent vont à la salle de bain et se préparent pour la collation. Par la suite, jeux libres en attendant d'aller jouer à l'extérieur.

original signé par
Sylvie Richardson — Le 05 mai 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Lisa Simard — Le 05 mai 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date